



Compte Rendu Conseil municipal du 22 novembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 22 novembre 2016 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

La séance « Questions du public » fait l'objet d'un résumé succinct, comme cela a été souhaité lors de ce Conseil municipal.

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

Florence Jandard souhaite connaître le positionnement du conseil municipal suite à la motion « anti-migrants » votée par la région, avec le soutien du Front national.

Jean-Luc Blanchard demande :

- si le poste vacant à la bibliothèque sera remplacé
- si le Maire est informé de la création d'un « collectif pour le maintien de l'étoile ferroviaire de Veynes »

Frédéric Jandard signale qu'il y a eu un déficit d'information sur les ateliers thématiques.

René Moreau précise que la commune n'a pas été sollicitée pour l'accueil de migrants et qu'elle ne souhaite pas réagir à la motion de la Région.

Le poste de la bibliothèque sera pourvu prochainement.

Nous participons aux comités de ligne et aux différentes manifestations pour la défense des liaisons ferroviaires.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 29 septembre 2016.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Il cède la parole à Monsieur Marc VENTRE qui présente la première délibération inscrite à l'ordre du jour.

Attribution d'une aide aux loyers pour la reprise d'un commerce

Marc Ventre rappelle l'instauration d'un dispositif d'aide pour la création ou la reprise de commerces, par délibération du 11 juillet 2016.

Suite à la réception du dossier d'un commerçant ayant repris un commerce, il est proposé d'attribuer une aide aux loyers, versée à compter du 1^{er} décembre prochain et durant 3 ans, de manière dégressive, conformément aux règles décidées par le Conseil municipal.

Marie-Christine Mouraret : il me semble que c'est juste un déplacement et non une reprise ou une création. Je crois que c'est quelqu'un qui était déjà installé sur Veynes.

Marc Ventre : c'est tout de même la reprise d'un commerce.

Marie-Christine Mouraret : on aboutit à un commerce de plus fermé dans l'hyper-centre pour favoriser une reprise à l'extérieur.

Marc Ventre : il remplit quand même les conditions en tant que reprise de commerce et peut bénéficier de l'aide.

La délibération est adoptée à l'unanimité - ABSTENTION: MC Mouraret et F Gatounes

COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME

Le Maire cède la parole à Madame Fabienne DARINI, Adjointe déléguée au Sport, Culture, Tourisme, qui présente les délibérations suivantes, relevant de sa commission.

Terrains de tennis : demande de subvention au Département

Fabienne DARINI rappelle le projet de procéder à la rénovation des courts de tennis et propose de présenter une demande de subvention complémentaire au Département, à hauteur de 20 %.

Marie-Christine Mouraret : peut-on envisager de couvrir ces courts de tennis dans un avenir plus ou moins proche ? C'est difficile pour le club de fonctionner avec des courts uniquement en extérieur.

Fabienne Darini : la demande n'est pas venue du club à ce jour. On espère pouvoir déjà réaliser la réfection en 2017. On pourra réfléchir à cette question ensuite.

Marie-Christine Mouraret : il y a peu de courts couverts dans le département et ce pourrait être intéressant pour l'organisation de tournois.

René Moreau : c'est une proposition intéressante, mais nous sommes sollicités par d'autres associations et on ne pourra pas tout faire en même temps.

Marie-Christine Mouraret : je sais bien, je sais que l'ABV demande aussi un local.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention de partenariat avec l'Université du Temps Libre de Gap

Fabienne DARINI rappelle que l'UTL de Gap propose, depuis cette rentrée 2016/2017, des cours et

conférences sur la commune. Dans le cadre du partenariat entre la commune et l'UTL, il est proposé de passer une convention destinée à déterminer les obligations de chacune des parties dans l'organisation de ces cours et conférences.

S'agissant d'une première expérience pour la commune, la convention n'est valable que pour cette seule année 2016/2017. Elle sera renouvelée de manière expresse, le cas échéant, pour les années suivantes.

René Moreau : Laragne a fonctionné sans convention avec l'UTL de Gap. Aujourd'hui, elle est autonome.

Franck Gatounes : dans quels locaux ont lieu les cours ?

Fabienne Darini : une convention a été passée entre l'UTL et le Lycée professionnel pour la plupart des cours. Sont également mises à disposition la salle de la rue Surville et la salle des mariages pour les conférences.

Franck Gatounes : la salle de la rue Surville n'est pas confortable du point de vue acoustique.

René Moreau : je vous proposerai quelque chose pour améliorer cela dans le budget 2017.

Fabienne Darini : on n'a pas encore eu le retour de l'UTL sur ce projet de convention. Il pourrait donc être légèrement modifié, à la marge.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Salle de projection provisoire : convention de mise à disposition de locaux avec le CCAS

Fabienne Darini rappelle la nécessité, du fait des lourds travaux à venir sur l'actuel bâtiment Les Variétés, de déplacer l'activité d'exploitation cinématographique dans les locaux de la Résidence Ambroise Croizat, et ce pour la durée des travaux de construction de la médiathèque / cinéma / salle de spectacles.

Les locaux de la RAC étant propriété de l'OPH, et après avis favorable de leur part, il convient de passer une convention de mise à disposition des locaux avec le CCAS, locataire principal. Cette convention prévoit une mise à disposition à titre gratuit et pour une durée de 18 mois.

Franck Gatounes : Le temps d'interruption entre la fermeture des Variétés et la future ouverture a été assez longue. Il y a aussi une demande d'avoir autre chose que des chaises pliables pour le confort des spectateurs.

René Moreau : avec des fauteuils, on réduit fortement la capacité de la salle. De plus, les fauteuils empêcheraient l'utilisation de la salle sans sièges.

Pour la durée des travaux, un planning a été bâti, avec différents intervenants, dont certains spécialisés. On aurait espéré ouvrir début novembre. Aujourd'hui, on remue ciel et terre pour réussir à rouvrir le 3/12/16.

Bernadette Saudemont : les prélèvements amiante devaient être faits pour débloquer le dossier de consultation des entreprises de la médiathèque. On ne pouvait pas retarder davantage la fermeture des Variétés.

Marie-Christine Mouraret : la date du 5 mai 2018 comme fin de la convention me semble juste. Les travaux ne seront sans doute pas terminés.

René Moreau : la convention est passée avec le CCAS, dont le Président est aussi le maire de Veynes. Il ne devrait pas y avoir de difficulté pour un éventuel renouvellement.

Claudette Marseille : cela ne gênera pas les travaux envisagés sur la RAC ?

René Moreau : je pense que ce dossier ne sera pas prêt à démarrer dès mai 2018. Mais, s'il le fallait, on attendrait que le cinéma intègre les nouveaux locaux.

Marie-Christine Mouraret : il faut prévoir de signaler la salle

René Moreau : ce sera fait, c'est prévu.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fonctionnement du cinéma Les Variétés : demande de subvention au Département

Fabienne DARINI informe les élus de l'existence d'une aide au fonctionnement allouée par le Département au bénéfice des collectivités territoriales. Compte tenu de la situation financière du cinéma Les Variétés, géré en régie directe, et de l'éventuelle baisse de fréquentation dans les locaux provisoires, elle propose de présenter une demande de subvention de fonctionnement au Département au bénéfice du cinéma, et ce pour un montant de 3 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Tarifs du cinéma Les Variétés et de location de la salle

Fabienne DARINI rappelle le déplacement de l'activité d'exploitation cinématographique dans une salle de projection provisoire. Elle propose de réviser les tarifs d'entrée au cinéma, ainsi que de location de la salle, et ce afin de tenir compte des conditions de confort proposées, moindres que dans les précédents locaux.

Marie-Christine Mouraret : je trouve les tarifs pour les utilisations et le forfait ménage guère réduits, alors que la surface et la capacité de la salle sont bien inférieures aux locaux antérieurs.

Fabienne Darini : la salle qui se trouve à côté sera aussi mise à disposition parfois.

Marie-Christine Mouraret : malgré cela, la jauge est à 44 au lieu de 90 avant.

Fabienne Darini : il y aura peu d'utilisations, à part ponctuellement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Le Maire donne la parole à Madame Jacqueline MARCELLIN, Adjointe déléguée aux affaires scolaires et sociales.

Conseil Communal des Jeunes

Jacqueline Marcellin rappelle la volonté de la commune de mettre en place un Conseil Communal des Jeunes. Elle propose les statuts et le règlement de ce Conseil Communal. Les élus seraient au nombre de 23, issus de différents collèges, et seraient élus pour 2 ans.

La mise en œuvre de ce Conseil Communal des Jeunes est envisagée pour le début d'année 2017.

René Moreau : plusieurs collègues sont prévus : scolarisés à Veynes, habitant Veynes mais scolarisés ailleurs et jeunes sortis du système scolaire. Sont concernés les enfants du CM2 à la majorité.

Marie-Christine Mouraret : développer la citoyenneté chez les jeunes, c'est bien, mais je pense que

nous devrions déjà être exemplaires nous dans cette commune. Il n'y a pas de vrai travail de concertation entre les élus. Cette commission a été faite sans ordre du jour, elle a eu lieu en pleine journée. Nous n'avons jamais reçu les projets de statuts ou de règlement présentés ce soir. Aucune réunion sur ce projet spécifique. L'ordre du jour de la commission est arrivé seulement 2 jours avant. Vous présentez quelque chose de tout ficelé. Les principaux concernés n'ont pas participé à l'élaboration de ces documents. L'objet des commissions est de travailler ensemble. Ce n'est pas comme ça qu'on initie des jeunes à la citoyenneté. Il y a un problème dans notre fonctionnement. Par ailleurs, je reçois le compte-rendu de la commission sport et culture : les seuls élus présents étaient le maire et Fabienne Darini. Les décisions sont donc prises par un nombre très restreint de personnes.

René Moreau : je regrette qu'il n'y ait pas eu d'autres élus présents à cette commission.

Marie-Christine Mouraret : l'opposition est très souvent présente aux commissions proposées. Vous proposez 2 commissions la veille du Conseil Municipal. J'aurais pu, au moins avoir des ébauches de projets, statuts. On n'a pas discuté des grands objectifs de ce Conseil Communal des Jeunes. On n'a pas de travail de concertation. Je ne suis pas la seule à le penser. Il y a un souci. Et mettre des jeunes dans un tel système qui n'est pas de la démocratie, ce n'est pas à faire. On n'a pas l'impression de participer aux décisions de la commune.

La délibération est adoptée à la majorité - CONTRE : C Marseille, F Toiron, MC Mouraret, M Gaignaire et F Gatounes.

Cession du bien immobilier situé au 18 rue Berthelot

Jacqueline MARCELLIN rappelle que le CCAS est propriétaire d'un bien immobilier situé au 18 rue Berthelot, en provenance du legs de Monsieur Jean Damien.

Ce bien avait trouvé acquéreur pour 35 000 € mais celui-ci s'est désisté, compte tenu du délai administratif imposé par l'avis du service des Domaines.

Ainsi, il est proposé d'autoriser le Maire à signer tout acte formalisant une promesse de vente, au prix de 35 000 € minimum, étant précisé que la vente définitive sera validée par le Conseil municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Cession des parcelles supportant l'EHPAD Ouleta

Jacqueline Marcellin rappelle que la commune avait fait apport du terrain sur lequel a été édifié l'EHPAD Oulèta. Il convient de régulariser ce dossier sur le plan administratif et d'autoriser le transfert de propriété.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école de St Marcellin

Jacqueline MARCELLIN rappelle l'attribution par le Conseil municipal d'une subvention de 250 € à la coopérative scolaire de l'école de St Marcellin pour 2016.

Elle rappelle également que l'école dispose d'une enveloppe au titre des transports collectifs, directement pris en charge par la commune. En vue d'une sortie scolaire en train, la coopérative a effectué l'achat des billets de train. Il est proposé de verser à la coopérative scolaire la somme de 186 € correspondant à l'achat de ces billets, somme qui sera déduite de leur enveloppe Transports collectifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

Le Maire donne la parole à Madame Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement.

Le Maire précise qu'il n'y a pas de subvention Façade Toiture Vitrine à attribuer, il est donc présenté la délibération suivante.

Convention de veille foncière avec l'EPF PACA : Avenant n°6

Bernadette SAUDEMONT rappelle l'existence d'une convention de veille foncière passée avec l'EPF PACA et portant sur certains secteurs de la commune. Cette convention avait été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016. Compte tenu du transfert de la compétence Développement économique à la CCBD le 1^{er} janvier prochain, et de la mise sur le marché immobilier de la Maison des chefs, il convient de prolonger la validité de la convention jusqu'au 31 décembre 2017 et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°6 ayant pour objet cette prolongation.

Marie-Christine Mouraret : il y a des pistes pour la Maison des chefs ?

René Moreau : pas de piste particulière à ce jour, nous avons demandé à l'EPF de le mettre en vente, la commune ne peut rien faire directement. Il est possible que nous aboutissions à un avenant n°7. Le nouveau président de l'EPF PACA connaît notre même situation et a une oreille attentive à ce sujet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aménagement du Bd Gambetta : Demande de subvention

Bernadette SAUDEMONT présente la délibération : elle rappelle l'aménagement du Bd Gambetta en plusieurs tranches et propose de demander une subvention au Département pour la réalisation de la seconde tranche en 2017.

Franck Gatounes : il y a des gens qui m'ont interpellé par rapport au déplacement du monument aux morts.

René Moreau : oui, quelqu'un nous a écrit également

Bernadette Saudemont : ce déplacement était prévu dans l'ancien projet. Cependant, on s'est contenté de faire Gambetta et on va reconsidérer le besoin de déplacer ce monument aux morts dans le cadre de l'étude de programmation. On avait quand même pris les précautions de demander aux associations d'anciens combattants leur avis. Il n'y avait pas de remarques particulières. Mais ça mérite d'être remis dans le débat.

Claudette Marseille : le monument comprend le nom de personnes issues d'autres communes du canton. Certaines communes veulent peut être en créer un sur leur territoire, comme Oze je crois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aménagement de l'avenue Cdt Dumont : Demandes de subventions

Bernadette SAUDEMONT rappelle aux Conseillers Municipaux le projet d'aménagement de l'avenue Cdt Dumont, dans sa portion comprise entre Glaisette et la rue Anatole France, dont le coût est estimé à 977 297,55 € HT. Elle propose de présenter différentes demandes de subventions en vue d'engager ces travaux dès 2017.

Franck Gatounes : A-t-on les chiffres du département sur la fréquentation de cet axe ? Ce peut être intéressant.

Bernadette Saudemont : on a des éléments concernant l'avenue des Martyrs. Sur la semaine, dans le

sens sortant vers Grenoble, on compte 6712 véhicules sur une semaine. En sens entrant, 11 279 véhicules par semaine. La vitesse a été étudiée et a été constatée une allure fréquemment plus élevée que la vitesse autorisée.

Franck Gatounes : il faudrait avoir les comptages effectués récemment sur la Roche des Arnauds.

Marie-Christine Mouraret : on reste dans la continuité de ce qui a été fait sur les autres tranches de l'avenue ?

René Moreau : pas exactement. On a demandé un des trottoirs le plus large possible pour être emprunté par les vélos, piétons. Mais les voies de circulation seront les mêmes.

Franck Gatounes : pour les éclairages, on part sur quelque chose de globalement plus léger et plus accentué aux passages piétons ?

René Moreau : oui, nous prenons en compte votre demande, formulée déjà lors de la commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Travaux de renforcement d'adduction en eau potable (Quartier Foulon – Sous le Béal) : Demandes de subventions

Christian AUBERT informe les Conseillers Municipaux de la nécessité de renforcer le réseau d'eau potable dans le quartier Foulon – Sous le Béal), compte tenu de la récente urbanisation de ce secteur et la nécessité d'assurer la défense incendie. Il propose de présenter des demandes de subventions pour ces travaux de renforcement.

Françoise Toiron : s'agit il du budget de la commune ou de l'eau ?

René Moreau : il s'agit du budget de l'eau.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aménagements de sécurité Avenue des martyrs : demande de subvention

Christian AUBERT rappelle le projet de procéder à quelques aménagements sur l'avenue des martyrs, afin d'y sécuriser les différents flux. Le coût de ces aménagements, proposés et estimés par IT 05, se porte à 25 000 € HT. Il propose de solliciter le Département pour financer ces travaux, et ce au titre des amendes de police.

Une Commission Travaux verra ce dossier dans le détail lors d'une réunion en décembre, avec le schéma directeur de voirie.

Marie-Christine Mouraret : c'est quoi ces dispositifs ?

Christian Aubert : on va forcer sur la peinture au sol aux principaux carrefours, et un plateau ralentisseur avant l'église évangélique pour casser la vitesse ; à chaque panneau, il y aura de la peinture au sol. Les priorités à droite restent.

René Moreau : le marquage au sol sera d'une couleur un peu saumon qui interpelle le conducteur et sera créé un plateau surélevé.

Christian Aubert : je serai plus précis en commission urbanisme et voirie de décembre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapport du Maire sur les régies de l'eau et de l'assainissement

Christian AUBERT présente le rapport sur les régies de l'eau et l'assainissement.

Il rappelle que la rédaction de ce rapport est une obligation réglementaire et recense différents paramètres de gestion et fonctionnement des services eau et assainissement.

Marie-Christine Mouraret : il n'y a pas de points dangereux ou de faiblesses ?

René Moreau : sur la qualité, rien de remarqué. Il est fait état de l'évolution du réseau, de l'évolution financière.

Bernadette Saudemont : sait-on comment évolue la consommation ?

René Moreau : on note une consommation de 164 litres par jour et par habitant. 11200 m³ sans comptage sur 202000 m³. Ils mesurent aussi le taux de renouvellement du réseau : 2,5 % par an. Taux de réclamations des abonnés d'environ 8 pour 1000.

Claudette Marseille : il y en a encore qui ont des fosses septiques ?

Christian Aubert : oui.

Michel Gaignaire : la différence entre les volumes introduits et les volumes consommés, ça correspond à quoi ?

Christian Aubert : à des fuites.

René Morau : on leur demandera confirmation quand même des volumes indiqués car on note une grande différence.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION

Le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Paul ARTIGUES, Adjoint en charge des Finances, pour présenter les délibérations relevant de sa commission.

Décision modificative n°4 – Budget de la commune

Jean-Paul ARTIGUES présente la décision modificative n°4 qui ne porte que sur la section d'investissement :

- ajout de crédits en dépenses sur l'opération Gros Travaux aux écoles, pour des acquisitions pour 3400 €, sur l'opération Salle de projection provisoire pour 36 000 €.

Pour équilibrer, il est proposé de retirer 37 600 € sur les réserves foncières et 1800 € sur l'opération Gros Travaux aux écoles.

La décision modificative n°4 est approuvée à l'unanimité - ABSTENTION: MC Mouraret et F Gatounes.

Décision modificative n°4 – Budget de l'eau

Jean-Paul Artigues présente la décision modificative : il s'agit d'ajouter des crédits aux fournitures non stockables pour 500 €, à la publicité pour 200 €, aux créances éteintes pour 4500 €.

Pour équilibrer, des crédits sont retirés aux fournitures d'entretien pour 2200 € et aux créances admises en non-valeur pour 3000 €.

La décision modificative n°4 est approuvée à l'unanimité - ABSTENTION: MC Mouraret et F Gatounes.

Décision modificative n°4 – Budget de l'assainissement

Jean-Paul Artigues présente la décision modificative : il s'agit d'ajouter des crédits aux créances éteintes pour 1000 €.

Pour équilibrer, des crédits sont retirés aux fournitures d'entretien pour 1000 €.

La décision modificative n°4 est approuvée à l'unanimité - ABSTENTION: MC Mouraret et F Gatounes.

Tarifs 2017 des services périscolaires

Jean-Paul Artigues propose de voter les tarifs 2017 applicables aux services périscolaires (cantine et garderie).

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité - ABSTENTION: MC Mouraret et F Gatounes.

Franck Gatounes : concernant les Nouvelles Activités Périscolaires, la municipalité applique à ce jour la gratuité. En sera-t-il de même en 2017 ?

René Moreau : à chaque fois que ça m'a été demandé, j'ai fait la même réponse : ce sera gratuit, il n'est pas question de revenir là-dessus.

Questions diverses

René Moreau : concernant la CCBD, je vous avais fait part de l'accord local permettant à plusieurs communes, dont Veynes, de conserver le même nombre de Conseillers Communautaires. Mais la Préfecture a demandé à ne pas appliquer cet accord local, car non conforme à la loi applicable. Veynes passera donc de 12 à 11 conseillers communautaires. Le 15 décembre prochain, le Conseil Municipal devra voter à ce sujet.

Concernant le CCAS, le Conseil d'Administration a approuvé la mise en place d'une plateforme de répit, visant à permettre à des personnes vivant avec un parent malade de confier cette dernière à l'EHPAD de manière ponctuelle. Les familles intéressées s'adresseront au CCAS qui a passé une convention avec l'EHPAD qui pourra accueillir 2 personnes par jour, de 11h à 16h. Le repas sera servi aux personnes, et des activités proposées.

Ce service sera ouvert à toutes les communes qui composent notre future Communauté de Communes, et entrera en fonctionnement à compter du 2 janvier 2017.

Marie-Christine Mouraret : vous allez communiquer à ce sujet ?

René Moreau : il y aura un article dans le DL à ce sujet prochainement, ce sera mis en ligne sur le site internet et présenté également dans le prochain bulletin municipal.

Marie-Christine Mouraret : c'est un dispositif qui peut rendre vraiment des services.

Jacqueline Marcellin : Il y aura une Commission Affaires Sociales le 14 décembre à 18h.

René Moreau : Le Conseil Communautaire initialement prévu le 14 aura lieu le 12 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

